

Les élèves intégrant le dispositif CHAS bénéficient d'horaires aménagés.

Leur emploi du temps est extrêmement concentré. Pour les lycéens, cela permet de terminer les cours les mardis, mercredis et jeudis après-midi à 14h30 ou à 15h30. Le CDI leur est ensuite ouvert afin d'effectuer leur travail personnel.

Les collégiens sont libérés tous les jours de la semaine à 15h30. Ils peuvent s'inscrire au dispositif « aide au travail personnel », petits groupes d'aide aux devoirs encadrés par des enseignants.

L'essence même de ce dispositif est de leur permettre de réaliser leurs travaux scolaires en milieu d'après-midi afin de vivre leurs entraînements de fin d'après-midi ou début de soirée, étant dégagé des tâches scolaires à réaliser.

Un élève en classe CHAS n'a donc pas de séance de sport supplémentaire dans son emploi du temps. Il ne s'entraîne pas au lycée.

Les élèves en dispositif CHAS doivent s'inscrire à l'AS. Tous participeront aux cross départementaux ou académiques, le raid des lycéens lors de leur intégration ainsi que d'autres opérations ponctuelles ou facultatives. Ils représenteront le lycée sur certaines compétitions proposées en compétition à l'AS, notamment s'il s'agit de leur sport de prédilection.

Le dispositif accueille jusqu'à 30 élèves par classe au collège, sélectionnés sur dossier.

Au lycée, 35 élèves en 2°, sélectionnés sur dossier.↵

Il est possible d'intégrer le dispositif directement en 5°,4°, 3°, 1ère ou terminale, également sur dossier et en fonction des places disponibles.↵

Les dossiers sont à déposer au secrétariat début avril.

Au lycée, ce dispositif n'est ouvert qu'aux élèves de 1ère et terminales générales pour des raisons de constitution d'emploi du temps. ↵

Les élèves de collège ne peuvent suivre les options latin/grec ; les élèves de 1ère et terminales CHAS ne peuvent pas choisir d'autre option (type classe euro, arts plastiques, maths expert, ... pour des problèmes de constitution d'emploi du temps

Chaque année scolaire porte le nom d'un parrain/marraine, ancien champion français que les élèves rencontrent à plusieurs reprises.

Les élèves de 2° sont acteurs dans l'organisation d'évènements lors de la SOP (semaine olympique et paralympique).

Les élèves CHAS se voient proposer plusieurs spectacles ou sorties sportives-culturelles auxquels ils essaieront de participer.

Les entrants au lycée dans le dispositif CHAS bénéficient d'une dotation (t-shirt et sweat-shirt aux couleurs et logo de la CHAS)